



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Francine MALIVERNET
Gestionnaire technique
Tél : 05 49 03 11 30
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

→ Geraldine FOURNIER
**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Poitiers, le 22 JUIL. 2025

**SCA UNISYLVA
31 AVENUE BAUDIN
87000 LIMOGES**

Objet : Agrément pour les activités de mise en vente, vente, application de produits phytopharmaceutiques ou conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Ref : LI00047

Monsieur,

Suite à votre demande de modification de l'agrément sous démarches simplifiées (dossier n° 25107848) et à la réception de votre certification délivrée par votre organisme certificateur (Qualisud) du 30 août 2022 reçue le 02 juillet 2025, je vous prie de trouver ci-joint l'agrément pour l'application en qualité de prestataire de service de produits phytopharmaceutiques concernant vos établissements.

Toute modification, suspension ou retrait de certification, rachat ou cessation d'activité, susceptible de remettre en cause les conditions de délivrance de cet agrément doit être notifiée dans un délai maximal de 30 jours à mon service.

Cet agrément est susceptible de retrait ou suspension lorsque les conditions d'octroi d'agrément ne sont plus remplies. Ces mesures peuvent porter sur tout ou partie des établissements et sur tout ou partie des activités couvertes par l'agrément.

Je vous informe que votre entreprise est enregistrée dans un fichier informatique auquel vous avez un droit d'accès conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Les informations relatives à votre agrément sont publiées sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse : <https://e-agre.agriculture.gouv.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Chef du service régional de l'alimentation,
L'Adjoint,

Olivier CRÉTON



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Francine MALIVERNET
Gestionnaire technique
Tél : 05 49 03 11 30
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le 22 JUL. 2025

**SCA UNISYLVA
31 AVENUE BAUDIN
87000 LIMOGES**

Références :

- Vu** les articles L254-1 et suivants et R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** l'ordonnance n°2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance de activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Virginie ALAVOINE directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 02 mai 2025 portant subdélégation de signature ;
- Vu** votre demande de modification sous démarches simplifiées le 02 juillet 2025 ;
- Vu** la certification d'entreprise délivrée par l'organisme certificateur (Qualisud) à compter du 30 août 2022 reçue le 02 juillet 2025 ;

Agrément pour l'application de produits phytopharmaceutiques en prestataire de service
--

Référence : LI00047

Délivré à : SCA UNISYLVA - SIRET : 95006065700059

**Domicilié : 31 Avenue Baudin
87000 LIMOGES**

pour l'exercice des activités :

- d'application, en qualité de prestataire de services, de produits phytopharmaceutiques.

Est couvert par cet agrément l'établissement et sites visés dans le tableau suivant :

N° SIRET	Libellé de l'établissement	Libellé du périmètre	Commune de l'unité
95006065700232	SCA UNISYLVA	Application <u>hors traitement de semences</u>	18570 LA CHAPELLE ST URSIN
95006065700208	SCA UNISYLVA	Application <u>hors traitement de semences</u>	23400 BOURGANEUF
95006065700083	SCA UNISYLVA	Application <u>hors traitement de semences</u>	36400 LA CHATRE
95006065700125	SCA UNISYLVA	Application <u>hors traitement de semences</u>	19250 MEYMAC
95006065700190	SCA UNISYLVA	Application <u>hors traitement de semences</u>	41350 VINEUIL

La présente notification annule et remplace celle délivrée le 08 mars 2021.

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Chef du service régional de l'alimentation, L'Adjoint,


Olivier CRÉTON